

LE JEU DE LA FÊTE DES MÈRES

Jeu gratuit sans obligation d'achat.

Article 1^{er} : Organisation

Beauté-addict.com est un site portail édité et exploité par la société THEMA-Web Développement, SAS au capital de 174.775 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes N° 435 071 014 ayant son siège social 21 Bis rue Vasselot - 35000 Rennes qui organise un jeu-concours du 19 au 25 mai 2014 inclus, baptisé « Le JEU DE LA FÊTE DES MÈRES » ; THEMA-Web Développement initie, organise, développe, héberge et gère le jeu concours au nom de beauté-addict.com.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, en dehors des personnels de THEMA-Web Développement. Pour participer, les joueurs doivent être membre du Club Beauté Addict et doivent préalablement s'identifier sur le site avec leurs codes d'accès personnels de membre afin d'accéder aux fonctionnalités du jeu.

Article 3 : Modalités

Pour participer il faut se rendre dans la rubrique « Jeux » de Beauté Addict puis dans le jeu « Le Jeu de la Fête des Mères ». Pour jouer, il suffit de répondre à la question du jour en sélectionnant une ou plusieurs des réponses proposées. A l'issue de sa sélection, le membre est immédiatement informé de la qualité de sa réponse, bonne ou mauvaise. Si le membre a trouvé la bonne réponse, il est informé qu'il va participer à un tirage au sort journalier pour déterminer s'il fait partie des gagnants du jour. Une seule participation est autorisée par membre et par jour durant toute la durée du Jeu. Les gagnants sont informés de leur gain lors du Tirage au sort et leurs noms sont affichés en marge du jeu pour les gains concernant les produits. L'ensemble des gagnants (produits et points B.A.) se voient adresser un mail les informant de la nature de leur gain, déterminé à l'issue de chaque Tirage au sort journalier.

Les produits qui ne seraient pas gagnés le jour de leur mise en jeu seront attribués par tirage au sort à l'issue de la période de jeu au nombre de participants nécessaires.

Article 4 : Dotations

Beauté Addict met en jeu **7 Trousse de Voyage Nuxe** ainsi que des points Beauté Addict. Ces dotations sont attribuées par **tirage au sort journalier** à raison de :

- 1 dotation d'une **Trousse de Voyage Nuxe « Les 5 incontournables »** (contenant Une Eau Démaquillante Micellaire aux Pétales de Rose, flacon 35ml; Une Crème Nuxellence Jeunesse, tube 15ml; L'Huile Prodigieuse, flacon 10ml; Une Crème Fraîche de Beauté Peaux Normales, tube 15ml; Un Gel Douche Fondant NUXE BODY, tube 30ml), d'une valeur indicative de **12.50 €**
- 5 dotations de 100 points B.A.
- 10 dotations de 50 points B.A.
- 25 dotations de 20 points B.A.
- 50 dotations de 10 points B.A.

Article 5 : Réserves

En cas de force majeure, THEMA-Web Développement se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler le jeu, de remplacer un lot par un lot d'une valeur égale ou supérieure, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait. De même, en cas d'avarie lors du transport ou de la livraison des lots, THEMA-Web Développement ne saurait être tenue pour responsable.

Article 6 : Remboursement des frais

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation au jeu-concours générés par les coûts de connexion Internet (rnis) seront remboursés sur simple demande écrite en :

- Adressant une enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur à : 0,45 €.
- L'adressant à la société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours calendaires après la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : THEMA-Web Développement jeu-concours Beauté-addict.com, 21 Bis rue Vasselot 35000 Rennes.
- Indiquant les nom, prénom, email (l'email doit obligatoirement être celui utilisé pour la participation au jeu afin de permettre le recoupement des informations) et adresse postale personnelle, la date, heure et durée de connexion au site, ainsi que la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès, faisant apparaître la date et l'heure de connexion au site et accompagnée d'un RIB ou RIP. Une seule demande de remboursement pourra être présentée par envoi (même nom, même adresse). Le remboursement sera effectué sur la base de deux (2) minutes de communication au tarif local heure pleine de France Télécom en vigueur. Les personnes disposant d'une connexion Internet permanente (type adsl, câble...) ne sont pas concernées par cet article.
- Les frais liés aux photocopies des justificatifs seront remboursés sur la base de 15 centimes d'euros le feuillet sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion et dans la limite d'un feuillet.
- Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, au choix de la société organisatrice, adressé dans les quatre (4) semaines après réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur le site.
- Le remboursement du timbre nécessaire à la demande de remboursement des frais de connexion ou à la demande de règlement ou à l'envoi du coupon de participation sera effectué sur demande au tarif lent en vigueur. Par ailleurs, la société organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués. En outre, il est précisé que la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexions et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

Article 7 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant soit en accédant à leur espace personnel soit en écrivant un courrier ou courriel à l'attention de beauté-addict.com. Beauté-addict.com est déclaré et enregistré auprès de la CNIL sous le numéro 1182212.

Article 8 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que le règlement du Club Beauté Addict. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. En outre il ne sera répondu à aucune demande par téléphone.